

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*
Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 24 AVRIL 2018

AFFICHÉ LE 26 AVRIL 2018

CS-180424-11

Nombre de membres :

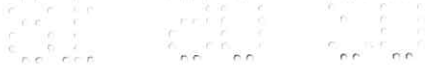
- En exercice :	14
- Présents :	13
- Absents :	01
- Pouvoirs :	00

CS-180424-11 ADHESION AUX SERVICES « CONFECTION DE LA PAIE » ET « REMPLACEMENT ET RENFORT » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE CHARENTE-MARITIME

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à quinze heures, le Comité syndical dûment convoqué le dix-huit avril deux mille dix-huit s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. Jean-Pierre TALLIEU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. François PATSOURIS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Michel PRIOUZEAU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Vincent BARRAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Noël Vincent GRIOLET (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Gilles SALLAFRANQUE (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Roger GUILLAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Jacques LYS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Dominique TONNAY (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Gilles SAUNIER (S) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. Maurice Claude DESHAYES (T) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- Mme. Fabienne AUCOUTURIER (T) Conseil départemental
- Mme Marie-Pierre QUENTIN (T) Conseil départemental



En présence de :

- M. CHEVALIER Pierre-Yves Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre
- M. METAYER Guillaume Conseil départemental- Direction Mer
- M. BARREAU Joël DGS CDC Marennes
- Mme GUEYDAN Catherine DGS Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

LES REPRÉSENTÉS :

- M. Mickaël VALLET (*représenté par Gilles SAUNIER*) Communauté de Communes du Bassin de Marennes

LES ABSENTS :

- M. Pascal FERCHAUD (T) Conseil départemental

o o o o

Secrétaire de séance : GUILLAUD Roger

o o o o

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE
DE LA SEUDRE
COMITÉ SYNDICAL DU 24 AVRIL 2018**



CS-180424-11 ADHESION AUX SERVICES « CONFECTION DE LA PAIE » ET « REMPLACEMENT ET RENFORT » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE CHARENTE-MARITIME

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2331-DRCTE-BCL en date du 23 novembre 2017 autorisant la création du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu la délibération n°CS-180424-9 par laquelle le Comité syndical le 24 avril 2018 devrait adopter la Convention Collective Nationale des Personnels des Ports de Plaisance,

Vu la délibération n°CS-180424-10 par laquelle le Comité syndical le 24 avril 2018 devrait autoriser la mise en œuvre de la procédure d'affiliation au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime,

Vu la Convention Collective Nationale des Personnels des Ports de Plaisance du 16 mars 1982, modifié par l'avenant à la Convention Collective Nationale du 3 octobre 2013, relatif à la refonte de la Convention Collective Nationale des Personnels des Ports de Plaisance,

Vu l'avenant à la Convention Collective Nationale des Personnels des Ports de Plaisance du 06 décembre 2017,

Considérant que, le Centre de Gestion propose des missions optionnelles et la possibilité pour les collectivités d'y faire appel en tant que besoin,

Considérant que le service « Confection de la paie » du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime assure le traitement informatisé des salaires des agents quel que soit leur statut,

Considérant que le service « remplacement et renfort » assure le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou assure le recrutement pour des missions temporaires,

Considérant que le coût représenté par le service « Confection de la paie » est facturé 7€ par bulletin de salaire. Celui du « remplacement et renfort » représente 6% de frais de gestion facturé par salarié (salaire plus charges),

LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- l'adhésion aux services « confection de la paie » et « remplacement et renfort » du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime dès le 01 mai 2018,
- d'autoriser le Président à signer tous documents permettant l'application de cette décision

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports de l'Estuaire de la
Seudre,



Jean-Pierre TALLIEU